

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

**accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 6'229'100.- pour financer le
Projet de développement régional agricole du Gros-de-Vaud**

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du projet	3
1.1 Description de la situation initiale	3
1.2 L'outil Projet de Développement Régional Agricole (PDRA)	3
1.3 PDRA Gros-de-Vaud : périmètre du projet et acteurs impliqués	4
1.4 Projet de PDRA Gros-de-Vaud	8
1.4.1 Origine de l'initiative	8
1.4.2 Structure du projet – Association PDRA	8
1.4.3 Objectifs et axes clés du projet PDRA Gros-de-Vaud	9
1.4.4 Description des projets et des objectifs visés	10
1.4.5 Étude spécifique pour le projet partiel 1 - Espace du Blé au Pain	16
1.4.6 Lien du projet PDRA avec l'agriculture et valeur ajoutée	18
1.4.7 Coordination, ancrage régional et participation	21
1.4.8 Conformité avec les objectifs de développement d'ordre supérieur de la région et de l'aménagement du territoire	21
1.4.9 Aspects financiers	21
2. Mode de conduite	23
2.1 Services consultés	23
2.1.1 Procédures d'autorisations nécessaires	23
2.1.2 Avis des autorités fédérales compétentes	23
2.1.3 Direction générale de l'environnement (DGE)	23
2.1.4 Direction générale de la culture (DGC)	23
2.1.5 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)	24
La DGTL attire l'attention sur les règles hors zone à bâtir à respecter pour tout projet soumis à un permis de construire (transformation, changement d'affectation, etc.) et préconise de déposer des demandes préalables pour vérifier la faisabilité juridique et d'aménagement du territoire des différents projets.	24
2.1.6 Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDL)	24
2.1.7 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)	24
3. Conséquences	25
3.1 Conséquences sur le budget d'investissement	25
3.2 Amortissement annuel	25
3.3 Charges d'intérêt	25
3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel	25
3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement	25
3.6 Communes	26
3.7 Environnement, développement durable et consommation d'énergie	26
3.7.1 Environnement	26
3.7.2 Durabilité sociale	27
3.7.3 Durabilité économique	28
3.8 Collaboration entre les exploitations agricoles sur des projets collectifs, visions et objectifs communs, Programme de législature (PL) et plan directeur cantonal (PDCn), conformité, mise en œuvre, autres incidences	29
3.8.1 Programme de législature (PL)	29
3.8.2 Plan directeur cantonal (PDCn)	29
3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA	30
3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD	30
3.10.1 Principe de la dépense	30
3.10.2 Quotité de la dépense	30
3.10.3 Moment de la dépense	30
3.10.4 Conclusion	31
3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)	31
3.12 Incidences informatiques	31
3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)	32
3.14 Simplifications administratives	32
3.15 Protection des données	32
3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement	32
4. Conclusion	33

1. PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Description de la situation initiale

Le Gros-de-Vaud constitue une région rurale formée principalement de villages qui présentent une structure typiquement agraire. Les communes composant cet espace géographique sont non seulement proches par leur proximité géographique, mais aussi par leur histoire et leurs traditions culturelles, par leur tissu économique commun et les activités sociales, touristiques et culturelles qui y prennent place. Elles ont également en commun la culture céréalière et la mise en valeur des produits autour du pain, à l'instar du Pain du Gros-de-Vaud. La région est historiquement considérée comme le grenier du canton, voire de la Suisse. En effet, l'importance du secteur primaire dans le Gros-de-Vaud est trois fois plus élevée que la moyenne cantonale, et la région bénéficie des infrastructures nécessaires en lien avec la transformation de la production agricole. Sur le plan culturel, Echallens héberge notamment le Musée Suisse du Blé et du Pain ainsi que la Fête du Blé et du Pain qui a lieu tous les dix ans depuis 1978 et qui démontre bien l'ampleur de cette production pour la région.

Bénéficiant d'une bonne accessibilité par le Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) qui la relie rapidement au centre urbain de la capitale vaudoise ainsi que sa connexion aux grands centres urbains de Suisse romande par la ligne CFF Genève/Lausanne – Yverdon-les-Bains qui passe en bordure du périmètre du projet, la région du Gros-de-Vaud présente un important potentiel de développement agri-culturel.

Conscientes de cette opportunité, l'Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV), la Coopérative agricole et meunière d'Echallens et l'Association du Musée Suisse du Blé et du Pain ont élaboré, en concertation avec tous les acteurs intéressés de la région ainsi qu'avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), ce projet de développement régional agricole afin de valoriser ce patrimoine, de fédérer les acteurs du territoire et d'améliorer les conditions de travail et les revenus des agriculteurs.trices de la région.

1.2 L'outil Projet de Développement Régional Agricole (PDRA)

Le 20 juin 2003, une nouvelle disposition a été intégrée dans la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr, art. 93 al. 1 let. c). Elle permet de soutenir, au titre des améliorations structurelles, des projets destinés au développement régional et à la promotion de produits suisses et régionaux, à la condition d'une participation de l'agriculture à titre prépondérant. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Les projets de développement régionaux (PDR) au sens de l'article 93 alinéa 1 lettre c LAgr, nommés PDRA dans le canton de Vaud pour les différencier de l'acronyme du Plan Directeur Régional, ont pour but de créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture et de renforcer les collaborations avec des secteurs connexes de l'économie, comme l'artisanat, le tourisme, ou encore la filière du bois et la sylviculture. Ils peuvent également porter sur des mesures destinées à répondre aux questions d'intérêt public aux plans écologique, social ou culturel, à condition qu'elles puissent contribuer directement ou indirectement à la création d'une valeur ajoutée. Diverses mesures sont combinées et harmonisées entre elles dans un concept général. L'ensemble du projet doit être coordonné avec le développement régional et l'aménagement du territoire.

Cette approche permet de créer des emplois et une valeur ajoutée grâce à la valorisation des ressources naturelles et à la coopération entre l'agriculture et d'autres secteurs.¹

Bases légales

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des textes légaux suivants :

- La loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1) ;
- L'ordonnance fédérale du 2 novembre 2022 sur les améliorations structurelles (OAS ; RS 913.1) ;
- La loi du 29 novembre 1961 sur les améliorations foncières (LAF ; BLV 913.11) ;
- Le règlement du 18 novembre 1988 d'application de la loi sur les améliorations foncières (RLAF ; BLV 913.11.1) ;

¹ OFAG: <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung/projekte-zur-regionalen-entwicklung.html>

- Le règlement du 20 décembre 2023 fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF ; BLV 913.11.2) ;
- La loi du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv ; BLV 610.15) ;
- Le règlement du 22 novembre 2006 d'application de la loi sur les subventions (RLSubv ; BLV 610.15.1).

L'article 93 alinéa 1 lettre c L'Agr, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004, prévoit que, dans les limites des crédits approuvés, la Confédération octroie des contributions pour le soutien de projets en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant. Ces subsides sont subordonnés au versement d'une contribution cantonale (al. 3).

Les conditions et la procédure pour l'octroi d'aides financières pour des améliorations structurelles sont fixées dans l'OAS. Un PDRA doit correspondre aux prescriptions de l'article 48 OAS. Selon l'article 8 al. 2 let. c OAS, le Canton doit verser au minimum 80% de la contribution fédérale. Le RMFAF mentionne à son art. 4 al. 2 let. c ch. 3 que le taux de subventionnement peut être financé avec un maximum de 100% du taux de la Confédération. Une explication plus détaillée de cet alignement du pourcentage de la subvention cantonale par rapport à la fédérale figure à la page 27. Ainsi, la participation cantonale s'élève à 100% de la participation fédérale dans le cadre de cet EMPD. La mise en œuvre des PDRA relève de la loi cantonale sur les améliorations foncières (LAF) et sa législation d'exécution, comme pour toutes les contributions découlant de l'OAS.

Adoptée par le Grand Conseil, puis entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, la modification de l'article 6 LAF a introduit la notion de projet de développement régional. En procédant de la sorte, le Canton a marqué sa volonté de cofinancer les PDRA, tel qu'exigé par la législation fédérale. À ce jour, deux PDRA sont terminés et trois sont en cours, dont deux en phase de réalisation et le présent PDRA en attente de validation pour la phase de réalisation.

Une convention tripartite sera signée entre l'Association du PDRA, la Confédération et le Canton. Cette convention établira les modalités juridiques et financières pour la suite du projet. Par ailleurs, l'Association du PDRA établira une convention avec l'Espace du Blé au Pain pour la mesure collective, ainsi qu'avec les porteurs des différents projets lorsque la garantie d'avancement des projets sera confirmée. La réalisation du PDRA est prévue sur une période de six ans.

La DGAV est responsable des modalités de versement, du suivi et du contrôle de la subvention. À l'instar des autres projets d'améliorations foncières, un ou plusieurs acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur demande du bénéficiaire. Le montant des acomptes ne peut pas dépasser 80% de la subvention. Sur la base du coût effectif des travaux admis par la DGAV, celle-ci verse le solde des contributions fédérales et cantonales une fois tous les travaux terminés. Une charge foncière, d'une durée de vingt ans, inscrite au registre foncier, garantit le remboursement des subventions dans les cas prévus par la législation fédérale et cantonale, notamment en cas de changement d'affectation. Une visite locale peut en tout temps être effectuée par la DGAV.

1.3 PDRA Gros-de-Vaud : périmètre du projet et acteurs impliqués

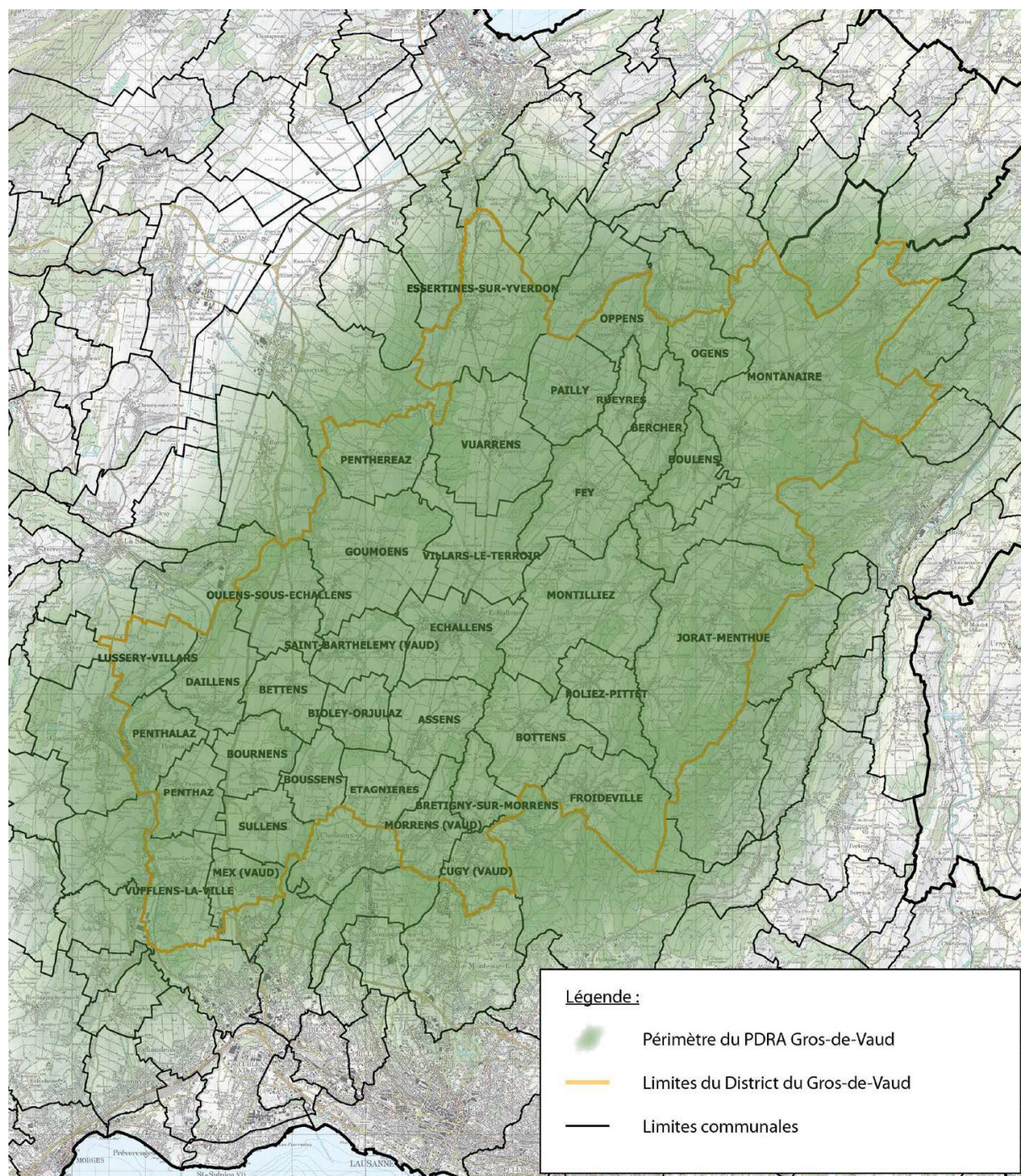
Le périmètre du projet couvre l'ensemble de la région du Gros-de-Vaud. La région du Gros-de-Vaud s'étend entre les villes de Lausanne (au sud) et d'Yverdon-les-Bains (au nord). La superficie totale du périmètre de projet représente approximativement 450 km².

Le périmètre de projet a été défini, d'une part sur la base de critères géographiques et institutionnels (district du Gros-de-Vaud) et, d'autre part, par la volonté des agriculteurs.trices du Gros-de-Vaud de réaliser un projet collectif, centré sur la promotion de la production agricole régionale, sur le développement des activités agritouristiques et sur le renforcement de la filière céréalière régionale. Le périmètre du PDRA n'est donc pas fermé par des limites ou frontières claires et précises, mais doit être considéré comme poreux afin de permettre que des projets partiels ou partenaires pertinents situés en dehors du district puissent intégrer le PDRA, ou du moins interagir avec les acteurs de ce dernier.

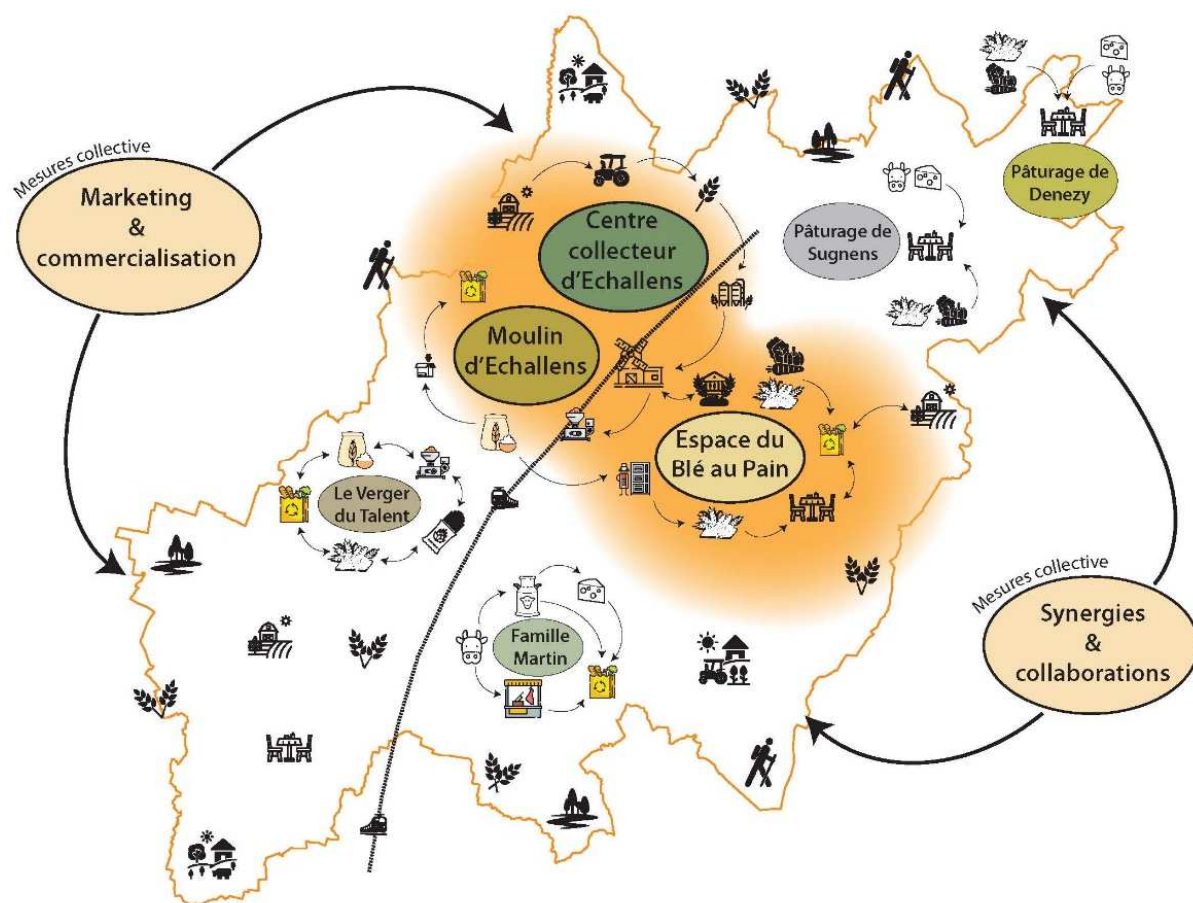
La volonté des porteurs de projets est de travailler à l'échelle d'une entité géographique de taille raisonnable, dans laquelle les agriculteurs.trices partagent des valeurs communes, permettant un travail de coopération étroit avec la destination touristique (Echallens Région Tourisme), l'organisme de développement régional (ARGdV), les espaces de vente (vente directe, boulangerie, boucherie, etc.),

la restauration représentée par la section Gros-de-Vaud de GastroVaud, les partenaires importants de la filière céréalière (notamment le centre collecteur d'Echallens et le Moulin d'Echallens) ainsi que les acteurs culturels de la région (Musée suisse du Blé et du Pain, Fête du Blé et du Pain, Chemins des Blés, etc.).

L'image ci-dessous permet d'illustrer l'étendue du PDRA.



L'image suivante indique les connexions entre les différents projets partiels et confirme l'intersectorialité du PDRA et la mise en réseau de différents projets. Elle démontre la valeur ajoutée, telle que présentée au point 1.4.6.



Les acteurs potentiels présents dans la région du Gros-de-Vaud sont :

- Les producteurs.trices/agriculteurs.trices au nombre estimé à 385, dont 80 en vente directe ;
- Les transformateurs au nombre estimé à 30, dont 26 en vente directe ;
- Les restaurants au nombre estimé à 75, les restaurants d'entreprise et d'institutions ainsi que les tea-rooms des transformateurs ne sont pas référencés ;
- Les détaillants au nombre estimé à 21, les points de vente des transformateurs ne sont pas référencés dans cette catégorie ;
- Les grands distributeurs tels que Coop, Migros, Denner, Aldi, Lidl, Landi, Manor et Globus au nombre estimé à 13 ;
- Les autres partenaires pour l'hébergement, les activités, etc. avec un nombre estimé à 47 ;
- Les consommateurs.trices potentiel.le.s au nombre estimé à 21'150.

La région du Gros-de-Vaud comprend principalement de la zone de plaine et une petite partie de zone de colline à l'est du district. Pour le surplus, il est nécessaire de relever que la région du Gros-de-Vaud ne comprend pas en son sein de région d'estivage selon l'OFAG. Néanmoins, des estivages sont historiquement présents dans la région. En effet, cinq régions d'estivage sont présentes dans les limites du district du Gros-de-Vaud. Il s'agit des estivages localisés à proximité de Denezy, de Sugnens, de Fey, de Froideville et le long de la Route des Paysans.

Certain.e.s acteurs.trices impliqués dans ce PDRA sont aussi partie prenante d'un autre projet de vulgarisation agricole, « Les Communs », dans le secteur pilote d'Assens. Ce projet « Les Communs » est porté par Prométerre, la DGAV et la Direction générale de l'environnement (DGE). Les buts des deux projets sont complémentaires. Le projet « Les Communs » est axé sur une gestion agricole collective du paysage et celui du PDRA Gros-de-Vaud sur la promotion de l'agritourisme, la valorisation

du pain et la création d'une marque (« J'aime le Gros-de-Vaud). Tous deux sont en adéquation avec l'idée d'une agriculture durable.

1.4 Projet de PDRA Gros-de-Vaud

1.4.1 Origine de l'initiative

À l'origine de l'initiative du projet se trouvent l'Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV), la Coopérative agricole et meunière d'Echallens et enfin l'Association du Musée Suisse du Blé et du Pain. Des agriculteurs.trices de la région, souhaitant développer, mettre en réseau et promouvoir les produits agricoles locaux ainsi que les services agritouristiques, ont également adhéré à l'initiative de projet.

1.4.2 Structure du projet – Association PDRA

L'Association PDRA Gros-de-Vaud est le porteur du projet pour la phase de documentation du PDRA et conduit le projet avec l'appui de l'ARGdV (secrétariat exécutif de l'Association) et d'un bureau mandataire (Repetti Sàrl à Montreux). Le bureau Swiss Creative a été mandaté pour l'accompagner dans la mise en place de la conceptualisation de la mesure collective (promotion de la région et mise en réseau des entreprises régionales). L'Association est constituée des différents porteurs de projets partiels, de représentants de l'ARGdV et du Musée Suisse du Blé et du Pain.

Assemblée générale		
Président	Jean-François Thuillard, Froideville	Agriculteur, syndic, député
Membres	Alain Martin, Assens	Ferme Martin
	Sylvain Bigler, Oulens-sous-Echallens	Domaine GrossaPierre
	Alain Vulliamy, Oulens-sous-Echallens	Le Verger du Talent
	Olivier Sonderegger, Echallens	Moulin d'Echallens
	Olivier Sonderegger, Echallens	Centre collecteur d'Echallens
	Marc-Etienne Piot, Echallens	Association Musée suisse du Blé et du Pain
	Mélanie Sonderegger, Echallens	Espace du Blé au Pain
	Marlène et Olivier Martin, Froideville	Glaces de la ferme
	David Goy et Nadine Frossard Goy, Vufflens-la-Ville	Ecurie de la Venoge
	Stéphanie Moreau, Penthalaz	Les Folies de Mamie
	Famille Carine et Claude Jaquier, Goumoens-la-Ville	La Grange aux Courges
	Christian Fasel, Penthéreaz	Ferme Fasel
	David Volet, St-Barthélémy	Fondation CSC Saint-Barthélemy
	Michel Emmett, Pailly	GastroVaud VD
	Monique Hofstetter, Echallens	ARGdV
	Yves-Alain Bigler, Montanaire	Pâturage de Denezy
	Thierry Gallandat, Denezy	Pâturage de Denezy
	Xavier Gaudart, Montilliez	Pâturage de Sugnens
Comité		
Président	Jean-François Thuillard, Froideville	Agriculteur, syndic, député
Membres	Alain Martin, Assens	Ferme Martin
	Sylvain Bigler, Oulens-sous-Echallens	Domaine GrossaPierre
	Alain Vulliamy, Oulens-sous-Echallens	Le Verger du Talent
	Olivier Sonderegger, Echallens	Centre collecteur et Moulin d'Echallens
	Marc-Etienne Piot, Echallens	Association Musée suisse du Blé et du Pain
	Mélanie Sonderegger, Echallens	Espace du Blé au Pain
	Monique Hofstetter, Echallens	ARGdV
	Yves-Alain Bigler, Montanaire	Pâturage de Denezy

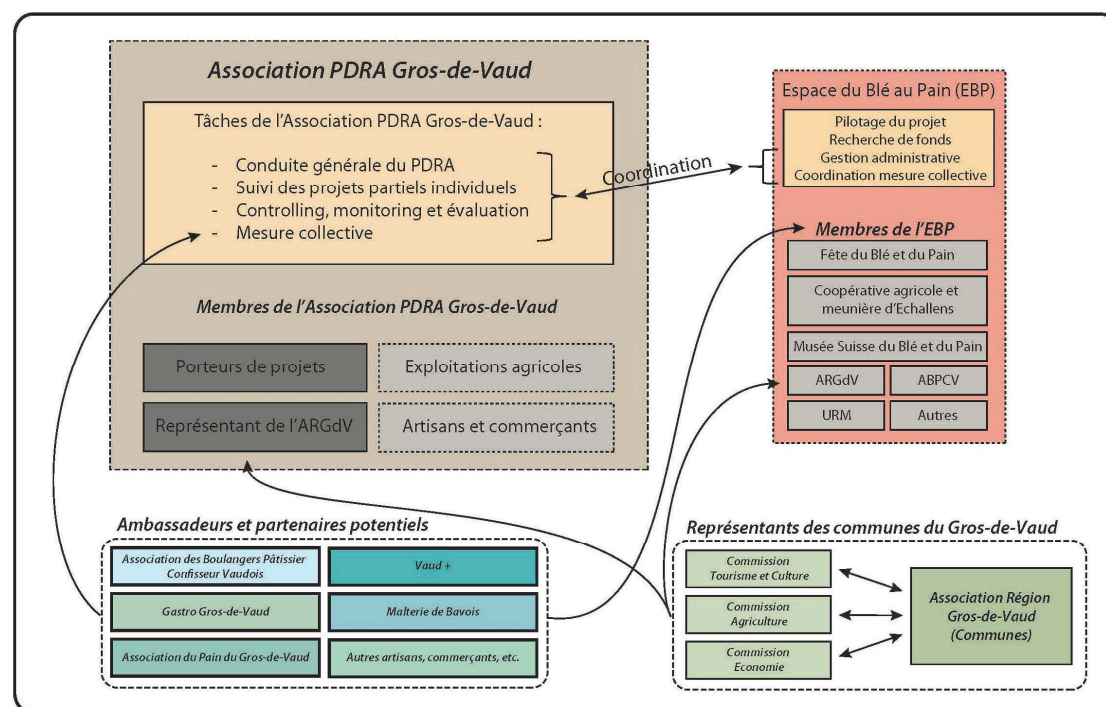
Pour la phase de mise en œuvre, l'Association PDRA Gros-de-Vaud est responsable de la conduite du PDRA et de la mise en œuvre de la mesure collective. La conduite du PDRA est, en fonction des besoins, réalisée directement par l'Association, internalisée au niveau de l'ARGdV ou confiée à un mandataire externe.

Les tâches qui incombent à l'entité ou à la personne qui suit la phase de mise en œuvre, sont :

- Administration générale : planification annuelle des projets partiels, collecte des données, rédaction des rapports et suivi financier du projet.
- Coordination : collaboration avec les instances fédérales et cantonales, les partenaires régionaux, les médias, etc.
- Suivi de la réalisation : accompagnement et soutien aux porteurs de projets durant la phase de mise en œuvre.

La mise en œuvre de la mesure collective est coordonnée avec l'Espace du Blé au Pain (voir projet partiel 1, ci-dessous) afin de profiter des synergies entre ce véritable espace de promotion des produits du terroir et de l'agriculture du Gros-de-Vaud et la mise en place de la signature régionale.

Les communes soutiennent le développement du PDRA, sans pour autant faire partie intégrante du comité. Elles sont représentées au sein du comité au travers des représentant.e.s de l'ARGdV.



1.4.3 Objectifs et axes clés du projet PDRA Gros-de-Vaud

L'objectif supérieur du PDRA est de valoriser la production agricole régionale au travers de la promotion et de la communication des produits du terroir et prestations agritouristiques du Gros-de-Vaud, de la transformation primaire et secondaire de céréales et autres productions agricoles et la mise en réseau des partenaires agricoles et touristiques de la région. L'idée du PDRA est de renforcer et d'ancrer l'identité de toute la région au travers de son secteur agricole et son réseau de transformateurs et plus particulièrement grâce à sa filière céréalière.

En 2035, la région aspire à avoir une identité marquée par des produits agricoles et services agritouristiques, qui véhiculent des valeurs de qualité, de préservation de la diversité biologique, d'authenticité et de proximité en adéquation avec l'idée d'une agriculture durable qui réponde aux attentes et aux besoins de la société actuelle et future.

Les objectifs détaillés sont les suivants :

1. Assurer un meilleur revenu pour les exploitations agricoles et les familles paysannes au travers de la mise en place d'une promotion et d'une communication commune et coordonnée ;
2. Valoriser la production agricole par le développement d'un véritable réseau d'espaces de vente et le développement de la coopérative agricole et meunière active dans la valorisation et la transformation des produits agricoles ;
3. Assurer une diversification de l'activité des exploitations agricoles et la création de nouveaux revenus par le développement de prestations et services en lien avec l'activité agricole ;

4. Renforcer l'économie, l'identité et l'image de la région en mettant en avant les produits agricoles, le patrimoine naturel et paysager, ainsi que le terroir régional ;
5. Pérenniser et améliorer les outils de production et de transformation en assainissant et en renforçant les installations de transformation, en développant l'offre agritouristique et en transformant les infrastructures et les bâtiments ;
6. Développer un véritable centre régional du blé et du pain regroupant diverses activités agricoles, artisanales et culturelles participant au rayonnement de la région et à son image de « grenier » ;
7. Assurer une coordination régionale de la promotion des produits agricoles et services agritouristiques par la création d'une plateforme/structure de collaboration.

Le PDRA est constitué de plusieurs axes-clés :

Axes	Explications
Promouvoir l'agriculture de la région et l'offre de produits et services liés à l'agriculture	Coordonner, développer et mettre en réseau les offres de produits et les prestations agritouristiques de l'agriculture régionale.
Créer de la valeur ajoutée et améliorer le revenu des agriculteurs.trices et d'autres corps de métier (p.ex. transformateurs, meuniers, boulangers, etc.)	Développer de nouvelles prestations et services liés à l'agriculture, augmenter la marge des exploitations agricoles par la vente directe et la mise en réseau, améliorer les conditions de production et développer les structures d'accueil et d'hébergement.
Mettre en valeur la diversité de produits agricoles et de services agritouristiques de la région	Le Gros-de-Vaud se caractérise par des produits agricoles de plaine et particulièrement la production céréalière. Il convient de mettre en valeur et de promouvoir les produits et les services agricoles, notamment par le renforcement de l'image et de l'identité régionale ainsi que des valeurs associées aux produits et services.
Pérenniser les exploitations agricoles afin d'assurer l'avenir de l'agriculture dans la région	Les conditions de production, les prix à la production et la concurrence internationale mettent à rude épreuve les exploitations agricoles. Les projets visant à rénover et à améliorer les conditions de production ainsi que la qualité des prestations agritouristiques contribueront à pérenniser le secteur agricole et garantir une amélioration des conditions de vie des familles paysannes.
Créer de nouvelles installations de production et de transformation et améliorer les installations existantes afin de valoriser la production régionale par une commercialisation en circuit court	La transformation locale des produits, que ce soit à la ferme ou dans des structures collectives, ainsi que la commercialisation en circuit court apportent une plus-value sur la production des matières premières et permettent ainsi d'améliorer le revenu des exploitations et la valeur ajoutée agricole au niveau de la région.
Promouvoir l'agriculture au travers de la culture et de patrimoines	La représentation de l'agriculture et ses spécificités par rapport à la région au travers d'expositions, de médiation culturelle et de conservation de collections.

1.4.4 Description des projets et des objectifs visés

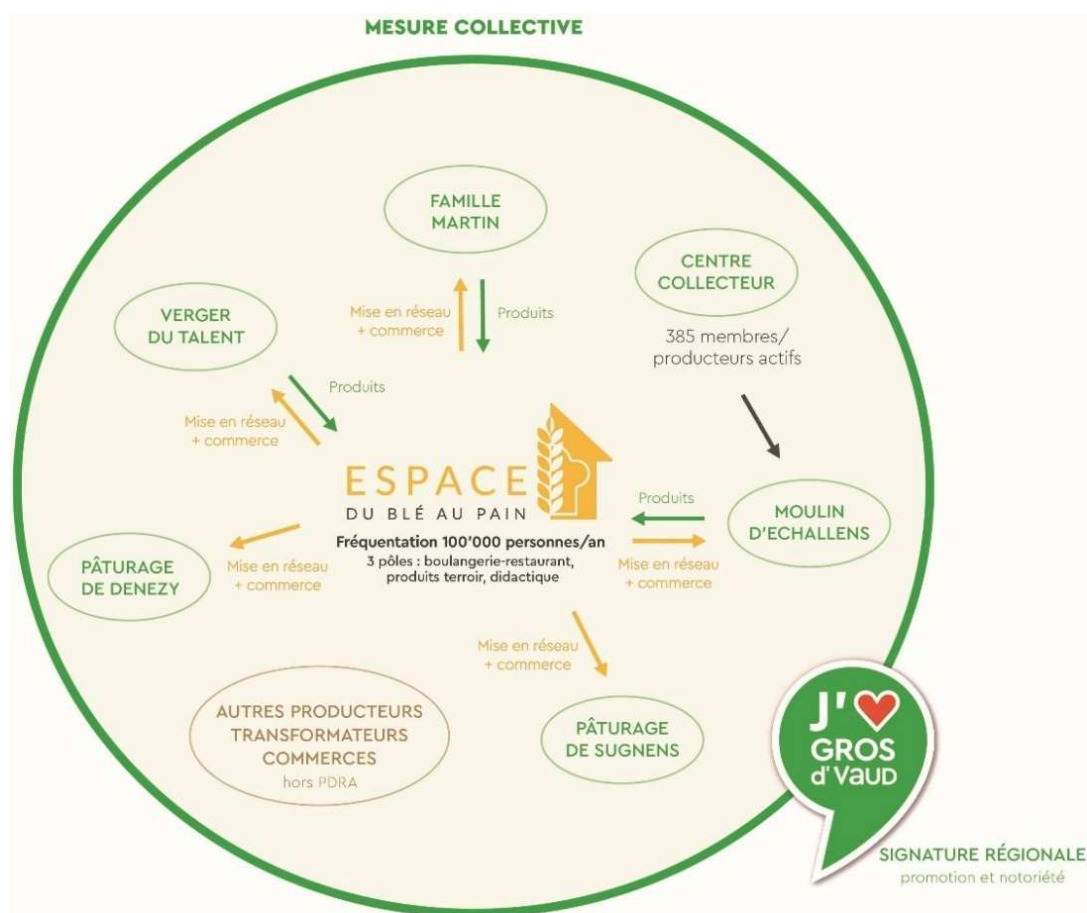
Le PDRA Gros-de-Vaud est composé de sept projets partiels (PP), ainsi que d'une mesure collective.

Les projets partiels sont :

1. L'Espace du Blé au Pain à Echallens ;
2. Le Centre Collecteur à Echallens ;
3. Le Moulin d'Echallens à Echallens ;
4. Le Verger du Talent à Oulens-sous-Echallens ;

5. La Ferme Martin à Assens ;
6. Le Pâturage de Denezzy à Denezzy ;
7. La Buvette de Sugnens à Sugnens.

Le schéma ci-dessous indique la relation entre la mesure collective et les sept projets partiels.



Mesure collective

La mesure collective du PDRA Gros-de-Vaud s'insère dans une réflexion menée sur les besoins de la région en termes de marketing, de communication et de mise en réseau des exploitations agricoles, transformateurs, revendeurs.

Objectifs / buts du projet	Mesures	Porteur
Mise en place d'un réseau d'acteurs.trices au travers de l'Association PDRA Gros-de-Vaud.	Coordination : mise en place d'une bonne communication entre les différents partenaires en amont des actions B2C pour valoriser l'ensemble des produits agricoles et des prestations agritouristiques de la région.	Association PDRA Gros-de-Vaud
	Actions B2B : organisation de séances d'information, de coordination et de formations pour les différents partenaires afin de permettre de faire émerger des synergies et d'identifier d'éventuels partenariats.	Association PDRA Gros-de-Vaud
Promouvoir l'offre de produits agricoles et de services agritouristiques régionaux au travers d'une stratégie marketing commune à l'échelle régionale.	Actions B2C : développement d'animations et d'évènements pour la mise en valeur des produits agricoles et des prestations agritouristiques de la région.	Association PDRA Gros-de-Vaud
	Communication visuelle : mise en place d'un support visuel commun permettant d'identifier la provenance régionale des produits, mise en place d'une charte d'utilisation du visuel commun et production de matériel promotionnel commun.	Association PDRA Gros-de-Vaud

	Communication digitale : stratégie de référencement et concept de communication sur les réseaux sociaux et autres médias numériques.	Association PDRA Gros-de-Vaud
--	--	-------------------------------

Projet partiel 1 - Espace du Blé au Pain, Echallens :

Ce projet partiel vise à faire rayonner toute la région en valorisant les métiers du secteur de la production agricole, de la meunerie et de la boulangerie au travers des valeurs qui constituent son identité profonde.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Créer de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'agriculture de la région par la vente, l'utilisation, et la promotion des produits du terroir et au travers de la signature régionale. Faire rayonner le secteur agricole et les transformateurs du Gros-de-Vaud, notamment au travers de la filière céréalière, à l'échelle Suisse.	Création d'un shop de produits du terroir et d'une boulangerie tea-room avec restauration.	Fondation de l'Espace du Blé au Pain (en cours de création)
	Mise sur pied d'un pôle muséal et d'événements pour attirer les visiteurs.euses, les sensibiliser à la production locale et promouvoir les métiers de l'agriculture.	Fondation de l'Espace du Blé au Pain (en cours de création)
	Élaboration d'une ligne de transformation-innovation autour des produits de l'agriculture céréalière notamment.	Fondation de l'Espace du Blé au Pain (en cours de création)

D'importantes synergies entre la mesure collective et l'Espace du Blé au Pain seront mises en place afin de s'assurer de la pérennisation de l'utilisation de la signature régionale et également pour la promotion et la communication de l'agriculture régionale dans son ensemble. Une évaluation plus approfondie de ce projet est réalisée dans le point 1.4.5.

Projet partiel 2 - Centre collecteur, Echallens :

Ce projet partiel consiste en l'augmentation de la capacité de stockage, à la transformation des trémies existantes pour permettre la réalisation d'une réelle deuxième ligne de réception, à l'agrandissement de la halle des trémies afin de l'adapter à la dimension du matériel roulant actuel ainsi qu'à la mise en place d'un système d'aspiration pour améliorer la gestion des nuisances (comme la poussière).

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Augmenter la capacité de stockage du centre collecteur afin d'éviter/limiter le déstockage durant la récolte et permettre la prise en charge de la production biologique et de la diversité grandissante des cultures. Il faut savoir que le déstockage pendant les récoltes engendre entre 300 et 400 camions concentrés sur une quinzaine de jours.	Installation de nouveaux silos de stockage : env. 5000 m ³ en grandes cellules -> cultures principales env. 3000 m ³ en petites cellules -> labels et spécialités	Coopérative agricole et meunière d'Echallens
Permettre l'aménagement d'une nouvelle ligne de réception ainsi qu'augmenter la hauteur de la halle des trémies pour permettre au matériel roulant actuel d'être manœuvré aisément	Transformation des trémies actuelles et agrandissement de la halle des trémies	Coopérative agricole et meunière d'Echallens

(actuellement dégâts réguliers).		
Améliorer la gestion des nuisances (poussières).	Installation de grilles de trémies avec un anti-retour et installation d'un système d'aspiration pour les trémies.	Coopérative agricole et meunière d'Echallens
Permettre la réception de spécialités et de productions labellisées, doublement du débit de réception, possibilité de traitement de lots difficiles ou "contaminés" afin de sauver les matières premières produites.	Aménagement d'une deuxième ligne de réception et installation d'un trieur optique.	Coopérative agricole et meunière d'Echallens

Le projet du Centre collecteur permet la mise en valeur de la production céréalière d'une grande majorité des producteurs.trices du Gros-de-Vaud et le projet de l'Espace du Blé au Pain permet de faire rayonner l'ensemble de l'agriculture régionale au travers de l'aménagement d'un magasin des produits du terroir, de la transformation d'une partie de la production céréalière (boulangerie utilisant des farines du Moulin d'Echallens) et de la valorisation de l'agriculture régionale par des événements et un pôle muséal. Ces deux projets peuvent potentiellement concerner l'ensemble de la filière agricole du Gros-de-Vaud et participer à la faire rayonner au-delà des frontières cantonales.

Projet partiel 3 – Moulin, Echallens :

Le Moulin d'Echallens est un moulin artisanal qui transforme aujourd'hui près de 1'000 tonnes de céréales panifiables issues du centre collecteur d'Echallens et de Granabio Sàrl à Etagnières. Les installations actuelles du moulin datent de 1947 et nécessitent une modernisation pour permettre le maintien de cette activité de transformation artisanale et également pour répondre à la demande croissante constatée depuis déjà quelques années.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Augmenter le rendement horaire du moulin, simplifier les circuits et améliorer l'hygiène.	Nouveau transport pneumatique permettant une alimentation directe depuis le silo de stockage sur la ligne de nettoyage, puis sur le mouillage et finalement sur le moulin, avec un débit plus élevé, permettant de répondre au débit potentiel du moulin (éviter les arrêts du moulin en raison d'un débit trop faible de l'approvisionnement).	Coopérative agricole et meunière d'Echallens
Augmenter le rendement horaire du moulin, réduire la charge et la pénibilité du travail et améliorer la sécurité alimentaire.	Relocalisation de l'ensachage dans la halle agricole à proximité immédiate du stockage des palettes. Suppression du trafic de chariots élévateurs (risque et efficacité). Installation d'une ligne d'ensachage semi-automatique avec un palettiseur automatique, un contrôle de poids et un détecteur de métal.	Coopérative agricole et meunière d'Echallens

Projet partiel 4 - Verger du Talent, Oulens-sous-Echallens :

Le projet partiel « Le Verger du Talent » projette de développer les activités de l'exploitant, d'une part au travers de la transformation d'une partie de la production céréalière de l'exploitation et, d'autre part, de proposer des prestations agritouristiques telles que de la démonstration, des animations ou des cours pour le public afin de permettre aux participant.e.s de visualiser l'ensemble de la chaîne de production, du champ à l'assiette.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Diversification des activités de l'exploitation et développement de l'accueil sur l'exploitation.	Installations d'une brosse à grain, d'un pétrin et d'une étuve pour permettre la confection de pain et organiser des animations, ateliers et cours du grain au pain.	Exploitation individuelle

Projet partiel 5 - Ferme Martin, Assens :

L'objectif principal de ce projet partiel est d'augmenter la valeur ajoutée sur la production de l'exploitation au travers de la transformation et du conditionnement des produits en favorisant leur écoulement via la vente directe. Le développement d'une activité agritouristique permettra de diversifier les activités de l'exploitation ainsi que de dégager un revenu supplémentaire.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Augmenter la valeur ajoutée sur la vente des produits de l'exploitation.	Aménagement et rénovation de l'espace de vente directe existant.	Exploitation individuelle
Augmenter la valeur ajoutée sur la vente des produits de l'exploitation. Améliorer les conditions de travail et garantir le respect des normes d'hygiène.	Aménagement d'un local de conditionnement et de transformation des produits de l'exploitation.	Exploitation individuelle
Diversifier les activités de l'exploitation et dégager un revenu supplémentaire. Échanger et communiquer plus facilement avec le consommateur.	Aménagement d'un espace d'accueil agritouristique dans une partie du rural.	Exploitation individuelle

Projet partiel 6 - Pâturage de Denezzy, Denezzy :

Ce projet partiel est la convergence de la volonté à la fois des exploitant.e.s et de la propriétaire (commune de Montanaire) de transformer une partie du bâtiment pour accueillir des hôtes et servir une restauration simple pendant la saison d'estivage. Ce projet doit permettre aux exploitant.e.s d'acquérir un revenu complémentaire, à la commune de contribuer à augmenter l'offre d'accueil dans la région, tout cela en réponse à une demande très visible pour une petite restauration.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Offrir la possibilité de se restaurer lors de la saison d'alpage (restauration agritouristique) et diversifier les revenus de l'association d'estivage de Denezzy.	Aménager une buvette de 36 places intérieures pour l'agritourisme dans les bâtiments existants.	Association d'estivage de Denezzy (exploitant.e.s) Commune de Montanaire (propriétaire)

Projet partiel 7 – Buvette d'alpage de Sugnens, Sugnens :

Ce projet partiel repose sur le développement d'une activité d'accueil agritouristique sur un estivage à proximité de Sugnens. Il est envisagé de transformer une partie du bâtiment existant pour accueillir des hôtes et leur servir une restauration simple pendant la saison d'estivage. Ce projet doit permettre aux locataires de l'estivage d'acquérir un revenu complémentaire au travers de l'offre de restauration et d'un petit étal de produits régionaux. C'est une opportunité pour la commune de contribuer à augmenter l'offre d'accueil dans la région, spécifiquement en réponse à une demande très visible pour une petite restauration traditionnelle.

Objectifs / buts du projet partiel	Mesures	Porteur
Offrir la possibilité de se restaurer lors de la saison d'alpage (restauration agritouristique) et diversifier les revenus du berger de l'estivage.	Transformer une partie du bâtiment existant de l'estivage en une buvette de 30 places intérieures et 30 places extérieures pour l'agritourisme dans le bâtiment existant et engager un couple ou une famille de bergers qui s'occupera du pâturage et de la buvette.	Berger et sa famille (exploitants) Commune de Montanaire (propriétaire)

1.4.5 Étude spécifique pour le projet partiel 1 - Espace du Blé au Pain

Une association temporaire a été créée spécifiquement pour conduire le projet de l'Espace du Blé au Pain. Cette association regroupe les principaux acteurs qui prennent place dans cet espace, à savoir, le Musée Suisse du Blé et du Pain, la Coopérative agricole et meunière d'Echallens ainsi que la Fête du Blé et du Pain et l'association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV). L'organigramme actuel de la structure porteuse du projet valable jusqu'à la création de la Fondation est constitué de l'Association pour l'étude du projet de l'Espace du Blé au Pain qui a nommé un CoPil pour la coordination du projet et comme organe stratégique avec, sous ses ordres, trois groupes de travail (GT) qui agissent et interagissent : GT muséologie et activités, GT production, restauration et vente des produits du terroir et GT pour la gouvernance, les finances, ainsi que la recherche de fonds et juridique. Ces groupes de travail sont complets et ont été validés par le bureau d'étude GutundGut, mandaté pour étudier la viabilité et la pérennité de ce projet.

Cette future Fondation, une fois créée, assumera la réalisation de l'Espace du Blé au Pain et sera garante des buts de cet espace qui sont, entre autres, de développer et de promouvoir des produits alimentaires de haute qualité à base de céréales produites et transformées localement. Les bénéfices de cet espace seront restitués à la Fondation qui sera chargée de contribuer au développement et à l'attractivité du lieu. Si les résultats positifs de ce lieu le permettent, la Fondation pourrait être amenée à soutenir d'autres projets ou initiatives faisant la promotion des produits agricoles et du savoir-faire de la filière céréalière.

L'Espace du Blé au Pain est le lieu emblématique de la filière céréalière, le pôle touristique majeur de la région du Gros-de-Vaud et un point de promotion des produits agricoles régionaux.

De manière générale, l'Espace du Blé au Pain est au service des producteurs.trices et contribue à la meilleure valorisation de leurs produits. Ce lieu permet également une valorisation des savoir-faire et renforce de manière extrêmement qualitative le lien entre ville-campagne.

Trois pôles d'activités interagissent en synergie dans ce lieu :

1. Le pôle « boulangerie - restauration » composé d'une boulangerie tea-room et d'un restaurant proposant des mets locaux ;
2. Le pôle « boutique de produits locaux et du terroir » ;
3. Le pôle muséal réunissant la nouvelle mouture du Musée suisse du Blé et du Pain ainsi que des expositions thématiques présentées par Prométerre, la chambre d'agriculture vaudoise.

Ces trois pôles garantissent, sur un même lieu, l'attractivité et la stabilité financière de l'Espace du Blé au Pain. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'actuelle Maison du Blé et du Pain et se veut un point d'attraction important de la région du Gros-de-Vaud et de la commune d'Echallens.

Une étude établie par le bureau GutundGut confirme l'intérêt de ce projet. Les points forts et les points faibles ont été analysés pour juger de sa viabilité et de sa pérennité. Cette étude révèle que le projet s'inscrit solidement dans son territoire, devenant un élément crucial dans le paysage muséal du canton et un point de convergence pour la population. Le bureau GutundGut a salué sa proximité avec le Moulin d'Echallens ainsi que son architecture remarquable.

Le point fort de ce projet est de regrouper des associations ou corporations au sein de la filière agricole, à l'exemple de la participation active de l'organisation agricole Prométerre dans le parcours muséal. Les ABPCV, faïtière cantonale des Boulangers-Pâtisseries-Confiseurs, sont impliqués dans la conception de l'offre du pôle Boulangerie. Preuve de l'engagement sectoriel, la coopérative des boulangers du Gros-

de-Vaud a été spécialement créée par les boulangers du district afin de s'impliquer dans l'exploitation. Ils considèrent ce projet non pas comme une concurrence, mais comme un moyen de promotion de leur savoir-faire et de leur métier. C'est donc un véritable projet unificateur au service du rapprochement ville-campagne, de la compréhension consommateur-producteur et de la promotion des métiers qui verra le jour.

Un modèle d'affaires a été élaboré sur une période de six ans, en s'appuyant sur les consultations menées auprès de porteurs de projets similaires (boulangeries, restaurants, musées, etc.). Ces prévisions, prudentes dès l'année de départ (N0), ont été basées sur les données recueillies auprès d'entreprises offrant des prestations comparables. Ce modèle d'affaires a par ailleurs reçu l'approbation du bureau GutundGut, et, bien qu'il adopte une approche conservatrice, il prévoit des bénéfices pour chaque exercice annuel. À noter que l'année N+x, donc à partir de la sixième année et les suivantes, se veut être une stabilisation du chiffre d'affaires.

Les produits de l'exploitation sont les suivants :

- Boutique de produits régionaux :
Objectif de 100 clients par jour pour 365 jours d'ouverture avec un panier moyen à CHF 15.- la première année. Progression de 15% du chiffre d'affaires prévue chaque année jusqu'à l'année N+5.
- Boulangerie avec Tea-Room :
Objectif de 250 clients par jour pour 282 jours d'ouverture avec un panier moyen de CHF 12.- la première année. Progression de 15% du chiffre d'affaires prévue chaque année jusqu'à l'année N+5.
- Restauration :
Un service de midi (11 h à 14 h) 6 jours sur 7 et un service le soir (18 h à 22 h), à raison de trois fois par semaine. L'objectif de départ est de 25 clients pour chaque service avec 282 jours d'ouverture à midi et 141 pour le service du soir. Le prix à l'unité est de CHF 31.50 à midi et CHF 62.50 le soir.
La progression est de 15% pour la première année, de 10% pour les 2 années suivantes et de 5% pour les années N+4 et N+5 et une stabilisation à 38 clients pour N+5.
- Pôle muséal, comprenant une zone muséale payante (adultes 15.-, AVS enfants 12.-, famille 45.- et groupe dès 15 personnes 10.-) et une zone d'exposition temporaire assurée en partenariat avec Prométerre :
Objectif de départ de 35'000 visiteurs par an, puis diminution de 10% (environ 32'000 client.e.s) pour l'année N+2, de 15% pour l'année N+3 et stabilisation pour les années suivantes avec une moyenne d'environ 26'000 visiteurs par an.
- Cours et ateliers :
4 cours par semaine à CHF 10.- pour les écoles ainsi que 2 cours par semaine à CHF 130.- pour adultes et entreprises, complétés par des ateliers de groupe à CHF 130.- l'unité, le tout sur 47 semaines/an, avec un taux de remplissage initial de 75% et une progression estimée à 5% par année jusqu'à l'année N+5.
- Visites guidées :
Objectif initial d'un groupe de 10 personnes par semaine avec un prix à l'unité de CHF 25.-. Progression de 5% / an jusqu'à N+5.

Les charges sont réparties en charges directes d'exploitation, charges de personnel, autres charges :

- Charges directes d'exploitation :
Charge directe de la vente des produits régionaux, de la boulangerie avec Tea-Room, de la restauration, du pôle muséal, renouvellement muséal*, ateliers et événements.
*À noter que pour le renouvellement muséal, un montant de CHF 120'000.- est mentionné dans les charges et répété tous les trois ans afin de conserver l'attractivité du lieu.
- Charges de personnel pour tous les espaces et toutes les activités.
- Autres charges :
Charges de direction et d'administration, frais de fiduciaire, entretien et réparations, énergie et électricité, assurances, droit de superficie, marketing et communication et charges de gestion pour le PDRA.

- Amortissements :
Les amortissements sont calculés sur environ 25% de l'investissement total, le projet bénéficiant d'importants soutiens à fond perdu.
- Intérêts :
Le volume d'affaires et les charges d'exploitation démontrent que le plan d'affaire de l'Espace du Blé au Pain est en mesure d'assurer un emprunt avec un taux d'intérêt théorique calculé à 5% pour un montant de CHF 3'405'500.-. Le taux d'intérêt calculé à 5% correspond à une valeur de référence généralement utilisée par les établissements bancaires afin de vérifier la solvabilité.

Résultat final d'exploitation							
	N0 (CHF)	N+1 (CHF)	N+2 (CHF)	N+3 (CHF)	N+4 (CHF)	N+5 (CHF)	N+x (CHF)
+ Produits	2'627'438	2'915'448	3'173'060	3'456'065	3'819'363	4'232'616	4'232'616
- Charges	2'300'006	2'493'520	2'825'739	2'969'311	3'254'841	3'700'318	3'582'326
= EBIDTA	327'432	421'928	347'322	486'753	564'522	532'298	650'290
- Amortissements	136'200	136'200	136'200	136'200	136'200	136'200	136'200
= EBIT	191'232	285'728	211'122	350'553	428'322	396'098	514'090
- Intérêts (5%)	170'250	170'250	170'250	170'250	170'250	170'250	170'250
= Résultat	20'982	115'478	40'872	180'303	258'072	225'848	343'840

1.4.6 *Lien du projet PDRA avec l'agriculture et valeur ajoutée*

Le PDRA concerne directement l'agriculture et les exploitations agricoles du Gros-de-Vaud ainsi que les transformateurs et artisans des produits agricoles régionaux. Le développement du PDRA est soutenu par l'organisme de développement régional du Gros-de-Vaud (ARGdV) qui représente l'ensemble des communes du district. L'esquisse de projet a été élaborée par la Commission agriculture de l'ARGdV en partenariat avec Echallens Région Tourisme, le Musée Suisse du Blé et du Pain et la Coopérative agricole et meunière d'Echallens. Dès le début de l'étude préliminaire, des exploitations ont adhéré aux principaux buts du projet et ont accompagné le Comité dans l'élaboration d'une stratégie et de la définition des objectifs du PDRA.

Comme détaillé sous le point 1.4.3, un des axes clés du PDRA est de créer de la valeur ajoutée dans le secteur primaire, en valorisant la production agricole régionale, en améliorant l'image et la promotion des produits et des services et en développant des coopérations et des synergies.

Il est prévu de créer de nouvelles structures de transformation afin de valoriser une partie plus importante de la production agricole au sein de la région et du Canton de Vaud. Un des éléments centraux du PDRA est le développement d'une structure d'échange et de collaboration entre les acteurs agricoles régionaux afin de coordonner et promouvoir les actions entreprises sur l'ensemble de la région. Les membres de l'association PDRA Gros-de-Vaud, la Fondation de l'Espace du Blé au Pain (en cours de création) et les agriculteurs.trices sont les porteurs des projets partiels et des mesures collectives. Ils/elles collaborent avec les institutions régionales (ARGdV, Echallens Région Tourisme, Chemins des Blés, Fête du Blé et du Pain, Association des Boulangers Pâtisseries Confiseurs Vaudois ainsi que les communes) dans l'optique d'assurer une coordination entre les différents projets lors de la mise en œuvre du PDRA. La collaboration avec les instances régionales permettra aussi de développer le projet de façon cohérente en regard des stratégies de développement régionales, culturelles, environnementales et touristiques.

La valeur ajoutée estimée des différents projets partiels est illustrée dans les tableaux ci-dessous. Certains projets partiels ont été écartés du PDRA en raison de leur viabilité économique non démontrée. Ces projets ne figurent donc pas dans le présent document.

Mesure collective											
Intérêts pour les agriculteurs.trices	Promotion commune des produits agricoles. Outils et matériel de communication et de commercialisation communs. Mise en commun de ressources et de contacts, accession à de nouveaux réseaux de distribution et de communication. Développement de synergies et collaboration entre les exploitations.										
Valeur ajoutée 	Il est difficile d'évaluer la valeur ajoutée directement pour l'exploitation étant donné que la politique de prix ainsi que les marges sont laissées libres aux exploitations agricoles. Néanmoins, la mise en place d'une signature régionale commune et d'une stratégie de promotion et de communication pour l'ensemble des partenaires permettent de dégager d'intéressantes plus-values non monétaires : • Image des produits améliorée par la cohérence des messages promotionnels. • Mise en réseau des acteurs.trices permettant d'obtenir de meilleurs débouchés commerciaux et développement d'une image dynamique de la région. • Faire découvrir le savoir-faire des agriculteurs.trices par des prestations agritouristiques et culturelles ciblées et en mettant en valeur les différents lieux de production et de transformation. Dans le cadre de l'établissement de la mesure collective, il a été évalué une augmentation du chiffre d'affaires des produits au bénéfice de la signature régionale par type de partenaires. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de partenaires</th><th>Augmentation du chiffre d'affaires des produits « Gros-d'Vaud »</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Self et marché à la ferme</td><td>20%</td></tr> <tr> <td>Transformateurs - vente directe</td><td>10%</td></tr> <tr> <td>Restaurants</td><td>15%</td></tr> <tr> <td>Détaillants</td><td>10%</td></tr> </tbody> </table>	Type de partenaires	Augmentation du chiffre d'affaires des produits « Gros-d'Vaud »	Self et marché à la ferme	20%	Transformateurs - vente directe	10%	Restaurants	15%	Détaillants	10%
Type de partenaires	Augmentation du chiffre d'affaires des produits « Gros-d'Vaud »										
Self et marché à la ferme	20%										
Transformateurs - vente directe	10%										
Restaurants	15%										
Détaillants	10%										

Projet partiel 1 : Espace du Blé au Pain	
Intérêts pour les agriculteurs.trices	Création d'un espace de vente regroupant les produits agricoles régionaux, ce qui permet de faire rayonner les produits des exploitations. Possibilités d'écoulement de produits agricoles. Mise en valeur de l'image de l'agriculture régionale et Suisse. Contact facilité avec les consommateurs.trices et les client.e.s. Développement de nouveaux produits de l'agriculture céréalière utilisant l'indication géographique « Gros-de-Vaud ».
Valeur ajoutée	Prix d'achat des produits agricoles environ 4% supérieur aux autres canaux de distribution. Revenus supplémentaires en lien avec l'achat de farine directement au Moulin d'Echallens ou d'autres moulins situés dans le périmètre du PDRA qui, utilisent des céréales de la région du Gros-de-Vaud ou du Centre collecteur d'Echallens. Valeur ajoutée pour l'agriculture évaluée à environ CHF 5.-/100 kg de céréales. Augmentation des ventes de produits agricoles régionaux en lien avec la clientèle du pôle muséal et des événements (hypothèse que les client.e.s de ce pôle muséal et des événements augmentent de 1% leurs achats de produits régionaux l'année de leur visite ou activité). Plus-value pour l'agriculture totale évaluée à environ CHF 125'000.- pour les 5 premières années (cf. annexe « création de valeur - Espace »).

Projet partiel 2 : Centre collecteur d'Echallens	
Intérêts pour les agriculteurs.trices	Délais de réception améliorés durant les moissons. Traitement d'une diversité plus importante de céréales. Accessibilité au Centre collecteur facilité avec le matériel roulant actuel.

	Entretien et rénovation de l'outil de travail de la Coopérative agricole et meunière d'Echallens.
Valeur ajoutée	Permet de générer un chiffre d'affaires supplémentaire pour la coopérative (en main agricole) et de diminuer la dépendance à des prestataires externes (déstockage d'une partie de la récolte). Meilleure maîtrise des coûts et revenus. L'installation d'un trieur optique permet de « sauver » des lots problématiques. Il est estimé qu'environ 500 tonnes de céréales panifiables pourraient être conservées, ce qui représente une plus-value de l'ordre de CHF 25'000.- pour la coopérative (CHF 5.-/100 kg pour les exploitations concernées). L'installation de petites cellules permettra d'offrir la possibilité aux agriculteurs.trices de développer des marchés de niche ou des labels grâce à la prise en charge d'une diversité plus importante de production (type de céréales, type de production, etc.). Il est estimé que le centre collecteur pourrait faire bénéficier les agriculteurs.trices d'une plus-value de marché située entre CHF 5.- et CHF 50.-/100 kg pour les produits les plus spécifiques (céréales alimentaires et label BIOSUISSE) pour une quantité allant jusqu'à 5'000 tonnes. Amélioration des conditions de travail.

Projet partiel 3 : Moulin d'Echallens

Intérêts pour les agriculteurs.trices	Modernisation de l'outil de travail de la Coopérative agricole et meunière d'Echallens. Valorisation de la production de céréales panifiables localement. Maintien et développement du savoir-faire en meunerie.
Valeur ajoutée	Augmentation de la quantité de céréales panifiables transformées. Plus-value pour les exploitations agricoles de l'ordre de CHF 100'000.- par an (CHF 5.-/100 kg de céréales panifiables). Augmentation de la quantité de farine transformée pour le Pain du Gros-de Vaud. Plus-value pour les exploitations agricoles d'environ CHF 10'000.- par an (CHF 10.-/100 kg de farine).

Projet partiel 4 : Verger du Talent

Intérêts pour les agriculteurs.trices	Disposer d'installations permettant au public de se former sur la transformation traditionnelle de céréales panifiables et sur la fabrication du pain au levain dans un four à bois.
Valeur ajoutée	Farines : CHF 3.70/kg de valeur ajoutée sur les céréales transformées. Pains : CHF 6.50/kg de valeur ajoutée sur la farine. Prestation agritouristique : environ CHF 560.-/cours (8 participants.e.s). Augmentation des ventes directes : panier moyen de CHF 70.-/participant.e.

Projet partiel 5 : Ferme Martin

Intérêts pour les agriculteurs.trices	Disposer d'un espace de vente proposant les produits (transformés ou bruts) de l'exploitation ainsi que d'autres exploitations agricoles de la région. Disposer d'une prestation agritouristique permettant de découvrir le monde agricole (cours de jardinage, cours de cuisine, etc.).
Valeur ajoutée	Valeur ajoutée en lien avec la transformation primaire/secondaire d'une partie de la production de l'exploitation. Valeur ajoutée liée à l'amélioration de l'espace de vente. Valeur ajoutée et revenus supplémentaires pour l'exploitation en lien avec les prestations agritouristiques.

Projet partiel 6 : Pâturage de Denezy	
Intérêts pour les agriculteurs.trices	Possibilité d'écouler une partie de la production agricole dans le restaurant et de faire connaître sa production auprès d'un nouveau public. Mise en valeur de l'image de l'agriculture.
Valeur ajoutée	Le chiffre d'affaires du restaurant d'alpage est estimé à environ CHF 100'000.-. La marge sur la vente est de l'ordre de CHF 68'000.- par an.

Projet partiel 7 : Pâturage de Sugnens	
Intérêts pour les agriculteurs.trices	Possibilité d'écouler une partie de la production agricoles dans le restaurant et de faire connaître sa production auprès d'un nouveau public. Mise en valeur de l'image de l'agriculture.
Valeur ajoutée	Le chiffre d'affaires du restaurant d'alpage est estimé à environ CHF 180'000.-. La marge sur la vente est de l'ordre de CHF 100'000.-.

1.4.7 *Coordination, ancrage régional et participation*

Le PDRA a été coordonné avec les principaux acteurs régionaux. L'Association Région Gros-de-Vaud est impliquée dans l'élaboration du projet, de même qu'Echallens Région Tourisme, le Musée Suisse du Blé et du Pain et la Fête du Blé et du Pain qui ont participé de manière décisive à l'élaboration du PDRA Gros-de-Vaud.

De plus, de nombreuses coordinations ont été menées dans le cadre de la conception du projet de l'Espace du Blé au Pain, notamment avec l'Association des Boulangers, Pâtisseries et Confiseurs vaudois (ABPCV), l'Association du Pain du Gros-de-Vaud, l'Association du Chemin des Blés, l'Association des Commerçants d'Echallens, GastroVaud section Gros-de-Vaud ou encore Prométerre. Plusieurs séances d'information avec invitation à tous.toutes les agriculteurs.trices du district ont également été réalisées par les porteurs du projet à différents stades de l'étude et 7 nouveaux membres ont rejoint le PDRA Gros-de-Vaud. Le projet présenté ici est donc le reflet d'une participation commune des acteurs locaux et est en parfaite adéquation avec l'histoire et le développement de la région.

1.4.8 *Conformité avec les objectifs de développement d'ordre supérieur de la région et de l'aménagement du territoire*

Le Plan directeur régional (PDR) du Gros-de-Vaud, adopté par le Conseil d'État le 5 avril 2017, a pour objectif

« d'agir en faveur du maintien des activités agricoles, en particulier par la promotion et la valorisation de la production ainsi que le développement des infrastructures nécessaires » (B.c1). Le PDRA du Gros-de-Vaud cherche à « encourager les projets de diversification agricole et de renforcement de l'agriculture » (B.c2). Les différentes mesures et projets partiels du PDRA du Gros-de-Vaud sont en adéquation avec les principaux objectifs agricoles du PDRA du Gros-de-Vaud, précisément en ce qui concerne la diversification de l'activité agricole et le développement de nouvelles infrastructures permettant de dégager de la valeur ajoutée pour les exploitations de la région. En complément au PDRA, la stratégie régionale 2023-2026 de l'ARGdV, validée par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) le 30 novembre 2023, prévoit de soutenir l'agritourisme et de promouvoir les produits régionaux, de vulgariser et de valoriser l'agriculture, d'accompagner les projets agricoles et de développer la marque régionale. Le PDRA Gros-de-Vaud est également en parfaite adéquation avec le plan directeur cantonal (PDCn), ainsi qu'avec le programme de législature 2022-2027 et l'Agenda 2030, comme démontré ci-après, au chapitre 3.8. Il convient d'ajouter que les projets situés hors zone à bâtir doivent être conformes aux dispositions fédérales s'appliquant dans cette zone.

1.4.9 *Aspects financiers*

Investissements globaux

Les investissements du PDRA sont estimés à un montant global de CHF 29'083'064.- sur une période de six ans.

Ces investissements comprennent la mesure collective, les sept projets partiels, mais également la conduite du PDRA.

La répartition par PP, ainsi que celle concernant la conduite du PDRA, sont les suivantes :

Projet partiel (PP)	Total des coûts d'investissement (CHF)	Coûts déterminants donnant droit à une contribution (CHF)	Contribution cantonale effective (CHF)	Contribution fédérale effective (CHF)	Total à la charge des porteurs de projets (CHF)
Mesure collective	821'550	821'500	279'327	279'327	262'896
Espace du Blé au Pain	12'279'500	6'433'175	2'187'280	2'187'280	7'904'941
Centre collecteur d'Echallens	11'983'598	8'029'011	2'729'864	2'729'864	6'523'870
Moulin d'Echallens	1'091'438	729'253	247'946	247'946	595'546
Verger du Talent	31'000	24'800	8'432	8'432	14'136
Ferme Martin	984'607	726'246	246'924	246'924	490'760
Pâturage de Denezzy	720'171	574'137	195'207	195'207	329'758
Estivage de Sugnens	894'000	705'600	239'904	239'904	414'192
Conduite du PDRA	277'200	277'200	94'248	94'248	88'704
TOTAL	29'083'064	18'320'972	6'229'130	6'229'130	16'624'803

Financement

Le financement des investissements est assuré par les porteurs de projets. Chaque projet utilise des moyens différents concernant l'apport de fonds propres en fonction de leur situation et de leur particularité. Les porteurs de projets comptent en partie sur les aides à l'investissement fédérales et cantonales sous la forme de contributions à fond perdu et de crédits d'investissement, dans le cadre du soutien aux PDRA en application de l'article 93 alinéa 1 lettre c LAgr.

Les contributions fédérales attendues sont estimées sur la base des dispositions de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles (OAS) et de la directive fédérale relative au calcul des contributions dans les PDRA. Elles sont calculées à CHF 6'229'130.- au total pour l'ensemble du projet avec un arrondissement à CHF 6'229'100.-. La contribution cantonale relative à ce PDRA, liée à la contribution fédérale, est évaluée à CHF 6'229'100.- au total, ce qui représente environ 21% de l'estimation globale des coûts. Comme vu précédemment au sous-chapitre 1.2, la contribution cantonale s'élève à 100% de la contribution fédérale et l'explication sera donnée par la suite à la page 27.

Le solde des investissements à charge des porteurs de projets est évalué à CHF 16'624'803.-, soit un peu plus de la moitié de l'investissement global. Il sera amené sous forme de fonds propres, de dons, de crédits hypothécaires et de crédits d'investissement.

2. MODE DE CONDUITE

2.1 Services consultés

2.1.1 *Procédures d'autorisations nécessaires*

Certains projets partiels nécessitent des procédures d'autorisations spécifiques, en matière d'aménagement du territoire et d'environnement notamment. Celles-ci auront lieu lors de la phase de mise en œuvre, dans le cadre des demandes de permis de construire et des mises à l'enquête de chaque mesure. Une attention particulière sera portée à leur intégration paysagère conformément à la stratégie pour l'environnement vert et le paysage du PDRA Gros-de-Vaud.

2.1.2 *Avis des autorités fédérales compétentes*

Le 14 novembre 2023, l'unité de direction "Paiements directs et développement rural" de l'OFAG a confirmé que le projet peut être reconnu comme projet de développement régional et a préavisé favorablement l'octroi d'une aide financière fédérale. A la suite de cet avis préalable favorable, deux modifications du projet (abandon du sous-projet de la Ferme Vaney et nouveau sous-projet de Sugnens) ont été proposées par les porteurs de projets. Ainsi, la contribution fédérale supposée est de CHF 6'229'100.-, sous réserve de la participation financière du Canton de Vaud pour un montant minimum de 80% de l'aide fédérale.

L'OFAG se joint au préavis cantonal pour conditionner l'octroi des subventions à l'obtention de garanties préalables concernant les fonds propres des différents projets pour en assurer la viabilité.

2.1.3 *Direction générale de l'environnement (DGE)*

La DGE a apporté des modifications et des propositions de textes en lien avec la préservation de la diversité biologique, le patrimoine naturel et paysager, la diversité des produits et des services agroécologiques, la production durable et un approfondissement de réflexions quant à l'approvisionnement et l'efficacité énergétiques.

Certaines de ces remarques n'ont pas été retenues, car trop spécifiques aux notions de biodiversité et de préservation du patrimoine ségétal et à un certain remaniement de cet EMPD. À ce titre, il convient de mettre en évidence que le cadre de ce PDRA est basé sur la production céréalière et la mise en valeur du pain qui est le produit final. De plus, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), à l'instar d'une seule et unique question sur une production durable et pas uniquement locale, n'a pas émis de commentaires en particulier dans le reste du document. Ces différentes remarques de la DGE et de l'OCDC ont été communiquées aux porteurs de projets des différents projets partiels pour leur propre information. Les remarques des autres services à titre d'information ont été prises en compte dans un processus de réflexion et les remarques visant une modification dans l'EMPD ont été appliquées.

2.1.4 *Direction générale de la culture (DGC)*

La DGC concentre son avis sur le projet partiel numéro 1, consacré à l'intégration du futur Espace du Blé au Pain dans le PDRA. De manière générale, nous relevons les points suivants, qui sont tous positifs :

- L'intégration d'une partie culturelle dans le PDRA est bénéfique à toutes les parties du PDRA en général, de la production à la transformation et à la valorisation économique, tout comme il est bénéfique que le futur Espace du Blé au Pain puisse s'inscrire dans l'ensemble de la filière dont il conserve et met en valeur l'histoire et les enjeux actuels.
- Les collections de l'ancien Musée suisse du blé et du pain sont préservées et mises en valeur de manière vivante et moderne ; leur mise en valeur permet aussi d'aborder, plus largement, des enjeux de société autour de l'apport du monde paysan à la société suisse actuelle, de nos liens à la terre et à la nature, du gluten, etc.
- L'orientation du nouvel Espace du Blé au Pain vers la mise en valeur des métiers de la paysannerie, de la meunerie et de la boulangerie s'inscrit dans la dynamique très contemporaine et porteuse des musées qui se repensent en centres de compétence autour d'un savoir-faire (association musée/patrimoine et patrimoine immatériel ou vivant). Inscrire un

musée dans ce mouvement est potentiellement porteur de nombreuses interactions, tant avec les porteurs de patrimoines (paysans, meuniers, boulangers, etc.) qu'avec les visiteurs qui sont plus souvent actifs dans ce genre de configuration en participant à des ateliers avec les professionnels.

- Ce projet participe aussi à une bonne couverture culturelle du territoire vaudois et de la thématique du blé et du pain. Il est en parfaite adéquation avec la région du Gros-de-Vaud.

2.1.5 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La DGTL attire l'attention sur les règles hors zone à bâtir à respecter pour tout projet soumis à un permis de construire (transformation, changement d'affectation, etc.) et préconise de déposer des demandes préalables pour vérifier la faisabilité juridique et d'aménagement du territoire des différents projets.

2.1.6 Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

L'OCDC valide le texte qui est proposé. Sa remarque concernait le fait de savoir si l'agriculture n'est pas seulement locale, mais également durable. Cette question a été transmise sous forme d'information aux porteurs de projets, mais n'a pas été inscrite dans cet EMPD, comme expliqué sous le point 2.1.3.

2.1.7 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Rien de particulier à signaler, le SPEI valide l'EMPD tel qu'il a été présenté au service lors de la consultation.

3. CONSÉQUENCES

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce projet est référencé dans l'outil SAP sous l'EOTP I.000756.01 « PDRA Gros de Vaud ». Il est prévu au projet de budget 2025 et au plan d'investissement 2026-2029 avec les montants suivants :

(En milliers de CHF
sans décimal)

Intitulé	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029
Projet de budget 2025 et plan d'investissement 2025-2029	200	200	200	200	200

Les dépenses et recettes faisant l'objet de l'EMPD sont planifiées de la manière suivante :

(En milliers de CHF
sans décimal)

Intitulé	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028 et suivantes	Total
Investissement total : dépenses brutes	+3'478	+3'978	+3'002	+1'998	+12'458
Investissement total : recettes de tiers	-1'739	-1'989	-1'501	-999	-6'229
Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'État	+1'739	+1'989	+1'501	+999	+6'229

Lors de la prochaine révision, les TCA seront modifiées dans le cadre de l'enveloppe allouée.

3.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 25 ans à raison de CHF 249'200.- par an.

3.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêt sera de (CHF 6'229'100.- x 4% x 0.55) CHF 137'000.-.

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant.

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

La compensation des charges nouvelles correspondant au 50% des charges globales sera intégrée au budget du DFA à hauteur de CHF 193'100.-, à la rubrique 3636.

En milliers de francs
sans décimale

Intitulé	SP / CB 2 positions	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028 et suivantes
Personnel supplémentaire (ETP)					
Charges supplémentaires					
Charges de personnel		-	-	-	-
Autres charges d'exploitation		-	-	-	-
A Total des charges supplémentaires		-	-	-	-
Diminutions de charges					
Charges de personnel		-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	041./36	193	193	193	193
B Total des diminutions de charges		193	193	193	193
Augmentation des revenus					
C Augmentation de revenus		-	-	-	-
Autres revenus d'exploitation		-	-	-	-
C Total des augmentations de revenus		-	-	-	-
D Impact sur le budget de fonctionnement avant intérêts et amortissements (D = A - B - C)		-193	-193	-193	-193

3.6 Communes

Les trente-six communes du district du Gros-de-Vaud sont regroupées au sein de l'ARGdV qui est partie prenante et soutient le projet partiel de l'Espace du Blé au Pain à raison de CHF 400'000.-. Cette contribution complémentaire des communes ne fait pas partie du PDRA, il s'agit d'un financement supplémentaire à celui de la Confédération et du Canton pour ce projet partiel dont l'investissement et l'ampleur sont relativement importants.

3.7 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

La promotion de l'agriculture locale est cruciale et fait partie intégrante de la stratégie du Conseil d'État en renforçant les circuits-courts issus d'une agriculture durable et en promouvant le tissu économique et agricole local. Le renforcement et le développement de filières locales s'inscrit également dans l'Agenda 2030 et le programme de législature 2022-2027. Cet EMPD s'insère dans cette ligne et contribue par conséquent à la mise en œuvre, tout en limitant son impact sur l'environnement.

De plus, une analyse de la durabilité du projet sous plusieurs angles spécifiques a été menée lors de l'élaboration du projet, notamment par l'utilisation de l'outil Boussole21 et d'une grille de critères spécifiques développée pour le projet. Les résultats principaux sont présentés ci-dessous.

3.7.1 Environnement

Augmentation de la valorisation de la production agricole localement, permettant une diminution des intermédiaires, et, par conséquent, du transport de matières premières et des produits agricoles transformés. Les interactions possibles entre le PDRA et le volet agricole du Plan Climat vaudois seront soutenus. Augmentation des dérangements pour la faune par la fréquentation de lieux isolés et effets des projets de construction et de transformation sur le patrimoine culturel bâti et paysager. Les acteurs du PDRA s'engagent à développer des projets avec des mesures d'intégration paysagère et de limitation des dérangements de la faune ainsi que, pour les projets situés dans le périmètre de l'infrastructure écologique, des mesures visant à la renforcer. Le PDRA permet de valoriser une production agricole durable, soucieuse également de la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel et paysager qui lui est lié.

Les différents projets partiels du PDRA sont développés en tenant compte des autres démarches agricoles de promotion de la biodiversité et de la qualité paysagère en cours (projet Les Communs,

promotion de la flore ségétale) ou à venir (futurs projets de biodiversité régionale et de qualité paysagère).

Critères	Mesures	Justifications	Commentaire
Mobilité	Valorisation de l'accessibilité en transport public (ligne LEB) avec la Mesure collective	Par le biais d'une communication commune (cf. 1.4.4)	
	Favorisation de l'utilisation des transports publics/mobilité douce avec l'Espace du Blé au Pain	Accessible en transport public Aménagement d'un cheminement entre le site de l'Espace et le centre-ville d'Echallens Partenariats (offres) avec le LEB par exemple pourront être réalisés pour que les visiteurs de l'Espace se rendent en transport public à Echallens	
	Réduction des transports pour le Centre collecteur d'Echallens	Limitation des importations dues à l'augmentation de la capacité de stockage	
	Mise en réseau des espaces de ventes directes, ainsi que des prestataires touristiques	Mise en valeur des réseaux de mobilité douce qui traversent la région du Gros-de-Vaud (chemin des Blés, itinéraires SwissMobile, etc.)	
Energie	Rénovation ou renouvellement d'installations et de bâtiments existants	Réduction de la consommation avec l'amélioration de l'efficacité thermique	Ces objectifs répondent à la volonté de l'article 3 du Règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF)
	Utilisation d'énergies renouvelables pour le Centre collecteur d'Echallens et l'Espace du Blé au Pain	Utilisation de la production d'énergies renouvelables (panneaux solaires, chauffage bois/pellet)	
	Augmentation de l'efficacité énergétique pour le Centre collecteur d'Echallens	Augmentation de la capacité de stockage et création d'une seconde ligne de réception pour offrir une plus grande flexibilité pour la livraison des récoltes et d'utiliser moins d'énergie pour leur séchage	

3.7.2

Durabilité sociale

Critères	Mesures	Justifications
Qualité du paysage	Revalorisation des paysages cultivés avec la promotion et l'agritourisme	Développement de partenariats avec Echallens Région Tourisme, lier les produits agricoles et le terroir
	Revalorisation des paysages naturels avec la promotion et l'agritourisme	Développement de partenariats avec Echallens Région Tourisme, lier les produits agricoles, le terroir et les milieux naturels
Qualité de vie	Enrichissements des possibilités de ressourcement avec les espaces de vente directe, l'agritourisme et la mise en réseau	Nouvelles offres agritouristiques et culturelles (hébergement, restauration, accueil sur les exploitations, etc.). Partenariats et promotion avec le soutien d'Echallens Région Tourisme
	Élargissement de l'offre de prestations locales avec les espaces de vente directe, l'agritourisme et les prestations culturelles	Nouvelles offres agritouristiques et améliorations des offres culturelles existantes

	Promotion de la culture avec l'agritourisme et les prestations culturelles	Mise en réseau avec des partenaires régionaux actifs dans la culture et la tradition régionale (Musée suisse du Blé et du Pain, Fête du Blé et du Pain, Fournée, etc.)
	Création de possibilités de rencontres avec l'Espace du Blé au Pain, l'agritourisme, les actions promotionnelles et les espaces de vente directe	Nouveaux points de rencontre entre producteurs.trices (B2B) et entre producteurs.trices et consommateurs.trices (B2C)
Collaboration	Encouragement de la collaboration supra-communale avec la promotion, l'identité régionale, la mise en réseau et les points de vente	Réflexions, propositions, financements communs, cohérence régionale au travers de l'ARGdV, synergies, encouragement de l'économie agricole locale
	Encouragement de la collaboration entre les exploitations agricoles avec la promotion, l'identité régionale, la mise en réseau et les points de vente	Collaboration sur des projets collectifs, visions et objectifs communs, renforcement de l'appartenance professionnelle, solidarité et entraide, allocation des ressources, collaboration avec la promotion touristique et économique régionale
Formation	Création de postes d'enseignement et de formation avec la transformation et la vente (Moulin d'Echallens et Espace du Blé au Pain)	Création d'un pôle de formation et d'innovation pour garder le savoir-faire dans le district (CFC meunier et CFC boulanger-pâtissier)
Comportement en matière de consommation	Vente de produits bio avec le développement d'une nouvelle ligne de réception (Centre collecteur d'Echallens), agritourisme, transformation des produits et promotion	Opportunité de collecter les céréales et oléagineux Bio, promotion et communication sur l'agriculture biologique
	Vente de produits régionaux avec l'agritourisme, l'identité régionale et l'image de marque, point de vente, produits avec signature commune	Nouvelles offres et amélioration de l'offre existante, assortiment de produits régionaux agricoles et communication commune

3.7.3 Durabilité économique

Critères	Mesures	Justifications
Revenu	Hausse du revenu avec la transformation des produits, la vente directe, l'agritourisme, le marketing et la promotion	Augmentation des ventes par la rénovation/la création d'espaces de vente directe et par le renforcement de la promotion et de nouveaux débouchés
	Diversification du revenu avec la transformation des produits, la vente directe et l'agritourisme	Nouveaux produits, offres et prestations agritouristiques et culturelles
Marché du travail	Création d'emplois avec la collecte, le conditionnement, la transformation et la vente des produits agricoles et l'agritourisme	Création de postes dans le cadre des différents projets partiels du PDRA (à terme, + 15 ETP pour le projet partiel de l'Espace du Blé au Pain)
Compétitivité	Accroissement de la productivité du travail avec le Centre collecteur d'Echallens et le Moulin d'Echallens	Diminution de la charge de travail/pression sur les collaborateurs.trices lors des récoltes
	Accroissement de la valeur ajoutée avec la transformation des produits, les mesures de promotion et de commercialisation et l'agritourisme	Augmentation des produits transformés sur l'exploitation, identité régionale et utilisation d'une signature commune

	Économie de temps avec le Centre collecteur d'Echallens et le Moulin d'Echallens	Capacité horaire du centre collecteur augmentée et besoins en déstockage diminués
	Augmentation de la qualité avec les espaces de vente directe, les centres collecteurs, les mesures de promotion, la signature commune, la charte et les contrôles des produits	Rénovation des infrastructures existantes, amélioration de l'image, développement de partenariats et de synergies
Structure économique	Encouragement d'une structure sectorielle large avec le projet collectif, l'organisation porteuse de projets et la promotion commune	Création d'une nouvelle association, mise en réseau des partenaires et structure de promotion élargie
	Mise en valeur d'atouts régionaux avec la promotion intégrée des produits agricoles, l'agritourisme, la signature commune des produits et l'image de marque	Qualité et diversité des produits, agriculture et paysage cultivé, offres d'hébergement, particularités du terroir et image de région agricole (grenier)
	Encouragement d'une collaboration régionale avec le projet collectif, la promotion commune et la mise en réseau des offres	Collaboration régionale, développement de partenariats et de synergies, coordination avec la promotion touristique et économique régionale
	Diversification des activités agricoles avec la transformation de produits de niche (huile, farine, etc.), agritourisme/culture et promotion	Développement de la transformation de produits de niche, nouvelles offres agritouristiques et renforcement et amélioration de l'offre culturelle existante

3.8 Collaboration entre les exploitations agricoles sur des projets collectifs, visions et objectifs communs, Programme de législature (PL) et plan directeur cantonal (PDCn), conformité, mise en œuvre, autres incidences

3.8.1 *Programme de législature (PL)*

Dans sa mesure 1.8 visant à encourager l'autonomie de la production agricole, le programme de législature

2022-2027 du Conseil d'État propose plusieurs actions qui concordent parfaitement avec les objectifs et projets partiels du PDRA Gros-de-Vaud, à savoir :

- Renforcer la capacité productive de l'agriculture et sa diversification dans le but d'augmenter la contribution vaudoise au taux d'autoapprovisionnement national et préserver les revenus et ressources de l'agriculture ;
- Rapprocher les consommatrices et les consommateurs des agricultrices et des agriculteurs afin de développer la connaissance de la production primaire et encourager l'achat de produits locaux et de saison, par la promotion des produits du terroir ;
- Valoriser les professions des filières agricoles, encourager des méthodes de travail innovantes et favoriser l'entrepreneuriat ;
- Protéger la biodiversité par la contribution de la région à la réalisation et au développement de l'infrastructure écologique.

3.8.2 *Plan directeur cantonal (PDCn)*

Les objectifs du PDRA sont en adéquation avec plusieurs lignes d'action de la quatrième adaptation du PDCn. D'une part, le PDCn vise à « valoriser les produits du terroir et renforcer l'image de marque des territoires » (Mesure F22 « Produits du terroir »). En effet, « une démarche de reconnaissance du lien entre un paysage, un terroir et un produit peut lancer une dynamique régionale de mise en valeur globale du territoire ». Une telle démarche est celle entreprise dans le cadre du PDRA. De plus, la mesure C11 du PDCn mentionne que la valorisation économique du patrimoine contribue à renforcer l'image identitaire d'une région, permet également de renouveler son attrait touristique et de dynamiser les réseaux locaux. Les objectifs du PDRA répondent également à cet objectif.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Le présent projet est conforme à la législation applicable en matière de subventions.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

3.10.1 *Principe de la dépense*

Conformément à l'article 163 alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD¹) et aux articles 6 et suivants de la loi sur les finances (LFin)², le Conseil d'État, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant. Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites « liées », soustraites à l'obligation citée.

Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur, ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

Tel que précédemment mis en évidence (*supra* 1.2), l'octroi de subventions fédérales pour les PDRA est subordonné à une participation financière cantonale (art. 93 al. 3 LAgr). Cette contribution s'élève à 100% maximum de la contribution fédérale (art. 8 al. 2 let. c OAS). En phase de réalisation, le financement et l'octroi des subventions relèvent principalement de la loi cantonale sur les améliorations foncières (LAF) et sa législation d'exécution, comme toutes les mesures de subventionnement à fonds perdus en faveur de l'investissement structurel agricole découlant de l'OAS.

Il convient par ailleurs de rappeler que, en vertu de la loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr)³, l'État contribue au développement des capacités concurrentielles et innovatrices des différentes branches de production de l'agriculture, favorise le maintien ainsi que la création de filières économiques génératrices de valeur ajoutée pour l'agriculture, reliant notamment les producteurs.trices et les transformateurs.trices aux consommateurs.trices et encourage la promotion et la qualité des produits agricoles, leur différenciation sur le marché ainsi que la proximité et la diversification des formes de commercialisation (cf. art. 18 principes).

3.10.2 *Quotité de la dépense*

Les bases légales fédérales et cantonales posent des principes clairs quant à la fixation des taux de subventionnement pour les PDRA, qui s'apparentent aux projets d'améliorations foncières (ci-après : AF). Issus des mêmes bases légales fédérales et cantonales, des projets dans un PDRA pourraient être subventionnés par les AF en dehors du PDRA également. Il existe une différence entre les coûts effectifs, d'une part, et les montants subventionnables, d'autre part. Les dépenses relatives aux PDRA ne peuvent être subventionnées que si elles sont nécessaires à un accomplissement économique et rationnel de la tâche.

De plus il existe une différence entre les coûts effectifs et les coûts reconnus pouvant donner droit à des contributions. Ces derniers sont déterminés en fonction des mesures proposées par les porteurs de projets et de leur conformité avec les principes de subventionnement de l'OAS.

La contribution fédérale est subordonnée à une contribution cantonale dont le montant minimum est défini à l'article 8 OAS. En l'espèce, la contribution cantonale s'élève à 100% de la contribution fédérale en application de l'art. 4 al. 1 let. c ch. 3 RMFAF.

3.10.3 *Moment de la dépense*

La partie consacrée à la planification budgétaire démontre que les dépenses sont prévues selon un calendrier clair et précis, d'après les besoins des porteurs de projets et les impératifs de construction. Par exemple, le cas du centre collecteur relève particulièrement d'un caractère urgent du fait des capacités de stockage déjà largement dépassées par rapport aux quantités réceptionnées.

¹ BLV 101.01.

² BLV 610.11.

³ BLV 910.03.

De plus les travaux ne peuvent avoir lieu qu'en septembre, après les récoltes, afin de ne pas compromettre son activité. L'octroi des subventions demandées revêt donc un caractère indéniablement urgent pour la pérennité du secteur primaire de la région.

D'un point de vue plus général, l'ensemble du PDRA Gros-de-Vaud est urgent car les fonds fédéraux sont d'ores et déjà réservés et disponibles.

3.10.4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, l'existence de bases légales ainsi que l'exécution d'une tâche publique ont clairement été démontrées. Des explications concernant la quotité et le moment de la dépense ont été fournies. Il est rappelé que les PDRA respectent les règles et objectifs de la protection de la nature et des paysages, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la politique régionale.

À cela s'ajoute le fait que l'octroi des subventions demandées revêt un caractère urgent étant donné qu'une tranche des montants doit servir à financer des projets et des actions pour lesquels des études préliminaires (les premières étapes de chaque PDRA) ont fait l'objet d'un soutien de l'OFAG et de la DGAV, et que l'autorité fédérale a déjà validé le PDRA Gros-de-Vaud dans son ensemble.

Par ailleurs, il est relevé que :

- Le soutien des filières de production et des projets de développement régional agricole découle de la politique fédérale et cantonale agricole ;
- Le canton n'est pas l'auteur du projet ni son moteur ;
- Certaines mesures du projet, comme la mesure collective et la direction de projet, pourraient être soutenues financièrement par d'autres bases légales cantonales qui ne font pas l'objet de compensations, puisqu'intégrées dans le budget de fonctionnement ;
- Les crédits-cadres AF et le financement des projets de développement régional agricole de Montricher et de l'Ouest vaudois¹ ont fait l'objet de compensations partielles accessoires. Toutefois, il semble difficile de considérer cette nouvelle charge comme entièrement liée. En effet, la subvention fédérale est subordonnée à la subvention cantonale, donc, dès lors que le Canton ne disposerait pas des moyens financiers nécessaires (limites de la planification financière cantonale), la Confédération ne subventionnerait pas le projet non plus.

En résumé, il y a lieu de considérer une partie des charges comme nouvelles au vu du fait que :

- Le taux de charges nouvelles a été déterminé communément à 50% ;
- La quote-part du financement PDRA du canton de Vaud est de 100% de celui de la Confédération.

Il est proposé de définir le montant des charges nouvelles en appliquant le taux de 50%, soit CHF 3'114'550.- (CHF 6'229'100.- x 50%).

Au sens de l'article 163 Cst-VD, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 249'200.- (par an sur 25 ans) et la charge d'intérêt au taux de 4% à CHF 137'000.- (par an), soit un total de CHF 386'200.- par an.

Considérant cette situation, le Conseil d'État propose d'appliquer la règle suivante :

Charges de fonctionnement à compenser			
EMPD	Charges nouvelles 50%	Charges liées 50%	TOTAL
CHF 6'229'100.-	CHF 193'100.-	CHF 193'100.-	CHF 386'200.-

La compensation de la partie des charges nouvelles, correspondant au 50% des charges globales, sera intégrée dès 2026 au budget de la DGAV à hauteur de CHF 193'100.-, rubrique 041/3636.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Néant.

¹ PDRA de valorisation des produits du Pied du Jura/Montricher (2013) et région et de valorisation des produits alimentaires et des prestations agrotouristiques de l'ouest vaudois (2021).

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Les crédits fédéraux destinés aux améliorations foncières n'entrent pas dans le périmètre de la RPT. Seuls les taux de subventions ont été égalisés pour l'ensemble des cantons.

3.14 Simplifications administratives

Le présent EMPD est conforme au RMFAF en proposant d'aligner la contribution cantonale sur le 100% de la contribution fédérale, pour l'ensemble des mesures du projet.

3.15 Protection des données

Néant.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

La compensation des charges nouvelles correspondant au 50% des charges globales sera intégrée au budget du DFA à hauteur de CHF 193'100.-, à la rubrique 3636.

En milliers de francs
(sans décimal)

Intitulé	SP / CB 2 positions	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028 et suivantes
Personnel supplémentaire (ETP)					
Charges supplémentaires					
Charges de personnel					
Charges informatiques					
Autres charges d'exploitation					
...					
Total des charges supplémentaires : (A)		0	0	0	0
Diminution de charges					
Désengagement des solutions remplacées					
Diminution de charges d'exploitation/ compensation					
Charges de transfert/ compensation	041/36	193	193	193	193
Total des diminutions des charges : (B)		193	193	193	193
Revenus supplémentaires					
Revenus supplémentaires					
Revenus extraordinaires de préfinancement					
Autres revenus d'exploitation					
...					
Total augmentation des revenus : (C)		0	0	0	0
Impact sur le budget de fonctionnement avant intérêts et amortissements : (D = A-B- C)		-193	-193	-193	-193
Charge d'intérêt (E)		137	137	137	137
Charge d'amortissement (F)		249	249	249	249
Total net (H = D - E - F)		193	193	193	193

SP : service publié / CB : compte budgétaire MCH2 à 2 positions

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'État a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 6'229'100.- pour le Projet de développement régional agricole du Gros-de-Vaud

du 7 mai 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'État

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 6'229'100.- est accordé au Conseil d'État pour financer le Projet de développement régional agricole du Gros-de-Vaud.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'État est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

² Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.